

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DG- 2020-048

Date : le 9 juillet 2020

AUTORISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Objet de la demande : ENTRETIEN MÉNAGER – PAVILLON PIE-XII DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT que le contrat de service d'entretien ménager du pavillon Pie-XII de Maniwaki se terminait le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a procédé à un appel d'offres public et que l'ouverture a eu lieu le 9 juillet 2020 à 14h;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire a reçu deux soumissions conformes :

NOM	MONTANT (EXCLUANT LES TAXES)
9419-0956 Québec Inc.	39 000,00\$
6488200 Canada Inc.	45 500,00\$

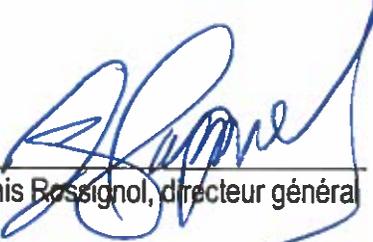
CONSIDÉRANT que la soumission de 9419-0956 Québec Inc. est la plus basse;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Charles Pétrin, directeur du Service des ressources matérielles, d'accepter la soumission reçue la plus basse;

CONSIDÉRANT que le contrat est octroyé pour une période d'un an (2020-2021), et renouvelable pour deux autres années (2021-2022 et 2022-2023);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif en appui à la direction générale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AUTORISE l'adoption de l'octroi du contrat d'acquisition au soumissionnaire le plus bas qui est conforme, soit à 9419-0956 Québec Inc. au montant de trente-neuf mille dollars (39 000,00\$) excluant les taxes, et autorise M. Charles Pétrin, directeur du Service des Ressources matérielles et technologiques à signer le contrat à cet effet.


Denis Rossignol, directeur général


Date